

Programme :

- **Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer : 174,5 heures**
 - Communiquer en situation professionnelle
 - Prendre en compte les caractéristiques des publics
 - Garantir l'intégrité morale et physique des publics
 - Situer un projet dans son environnement
 - Formaliser un diagnostic
- **Préparer, animer et évaluer des séances d'animation dans le cadre d'un projet à caractère éducatif : 224,5 heures**
 - Repérer les besoins et les attentes des publics
 - Préparer et évaluer une séance d'animation
 - Animer une séance / un cycle
 - Maîtriser les techniques d'animation liées à son champ d'activité
- **Conduire et évaluer un projet d'animation à caractère éducatif : 119 heures**
 - Préparer un projet : diagnostic, objectifs, planification, budget, partenariat, communication, critères d'évaluation
 - Conduire un projet : organiser et faire vivre les moyens, outils et méthodes
 - Evaluer un projet : analyser les écarts entre le prévisionnel et le réaliser, évaluer l'atteinte des objectifs et l'impact du projet sur les publics
- **Conduire une action d'animation et de direction d'un accueil de mineurs : 126 heures**
 - Recrutement de personnels
 - Conception, mise en œuvre et évaluation du projet pédagogique
 - Gestion administrative et logistique d'un ACM
 - Réglementation liée aux mineurs et aux APS
 - Gestion d'équipe
 - Les partenaires des ACM

Méthodes et outils pédagogiques :

Les stagiaires-apprenti.e.s du BPJEPS Loisirs Tous Publics alternent cycles de formation en centre et stages en entreprise, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

Cette formation permet de garantir le développement d'une véritable identité professionnelle en lien avec la spécialité choisie, 60% du parcours de formation à minima se déroulant dans une structure (association ou collectivité) ayant une activité en relation directe avec la spécialité du BPJEPS.

La réussite du parcours de formation de chaque stagiaire passe par :

- L'appropriation du parcours par le stagiaire lui-même,
- Le développement de compétences propres à chacun permettant de valider le BPJEPS.

L'individualisation de l'accompagnement : cette démarche s'appuie essentiellement sur l'analyse des pratiques par le stagiaire lui-même, analyse devant lui permettre de construire sa propre identité professionnelle.

L'individualisation des contenus : du fait des échanges, des observations en séance, et des évaluations formatives, les formateurs et les stagiaires pourront adapter en partie les objectifs et contenus de la formation à leurs propres besoins.

Pédagogie par objectifs : centrée sur le stagiaire, elle s'adapte au rythme et au niveau de chacun. Cette démarche de co-construction d'un parcours d'apprentissage individualisé favorise l'adhésion et l'appropriation du parcours de formation.

Outils pédagogiques utilisés :

- le référentiel de certifications permet de séquencer les apprentissages,
- le projet d'animation propre à chaque stagiaire,
- le livret de suivi et de liaison : outil d'échanges entre le stagiaire, son tuteur et le formateur, il permet d'assurer le suivi du parcours de formation et le suivi de l'alternance.
- le livret des tuteurs : il présente la formation, les modalités d'évaluation certificatives et les grilles correspondantes. Ce livret rappelle le déroulement de la formation en entreprise ainsi que le rôle du tuteur.
- Les outils de FOAD / e-learning : réalisation de cours par l'intermédiaire de la plate forme foad de Psl 76, appropriation d'une culture professionnelle par le biais de ressources en ligne, utilisation d'outils collaboratifs comme Slack et Google Drive Pro.

Modalités de validation :

La formation se compose de quatre Unités Capitalisables (UC) qui doivent toutes être validées pour obtenir le BPJEPS LTP.

UC 1 et UC 2 : Epreuve de projet

- Production d'un dossier explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance - Soutenance professionnelle.

UC 3 : Direction d'ACM

- Production d'un dossier présentant la capacité du candidat à animer à et diriger un accueil collectif de mineurs - Soutenance professionnelle

UC 4 : Epreuve pédagogique

- Production d'un dossier présentant un cycle d'animation, conduite d'une séance d'animation en structure d'accueil suivie d'un entretien

Conditions d'admission :

Modalité de recrutement :

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Admission après entretien | <input type="checkbox"/> Admission sur concours |
| <input checked="" type="checkbox"/> Admission après test | <input checked="" type="checkbox"/> Admission sur dossier |
| <input type="checkbox"/> Admission après visite médicale | <input type="checkbox"/> Admission sans condition particulière |

Pré-requis :

- être âgé de 18 ans,
- justifier d'une **expérience en animation d'au moins 200 heures** auprès d'un groupe,
- être titulaire du **PSC 1** ou de l'**AFPS** (ou du **PSE 1 / PSE 2 / AFGSU 1 ou 2 / STT** en cours de validité),
- avoir un niveau à l'écrit équivalent à celui du Baccalauréat.

Conditions d'expérience professionnelle :

- Même si les prérequis sont de 200 heures d'expérience en animation, il est conseillé d'avoir une expérience équivalente à 6 mois afin d'être en capacité de mieux appréhender les fonctions de Directeur.trice d'ACM.

Niveau d'entrée minimum :

- Posséder un niveau III (CAP-BEP) voire un niveau IV (Bac) afin d'être en capacité de produire l'ensemble des dossiers attendus dans le cadre de la formation.

La validation par un prescripteur, du travail engagé par le candidat quant à son projet professionnel, sera un élément supplémentaire pour l'intégration des candidats. Une personne se présentant sans fiche de prescription pourra cependant être convoquée aux tests de sélection.

Adaptation de votre parcours : problème de santé, handicap, restrictions

Notre référente handicap, Mélandine PREIRA, est présente pour vous accompagner dans la construction de votre projet, en amont de votre formation, durant les tests de sélection et votre parcours de formation.

- Contactez-la : melandine.preira@psl76.fr / 02 35 58 16 03

Equivalences :

Votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures, de prérequis d'entrée en formation ou d'une équivalence d'UC.

- Renseignez-vous : formation@psl76.fr / 02 35 58 07 50

Publics :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Formation continue | <input checked="" type="checkbox"/> Formation en apprentissage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Demandeur d'emploi | <input checked="" type="checkbox"/> Salarié-e |

Lieu et accès :

Lieux de formation :

- Pour la zone de Rouen : CRJS de Petit-Couronne - rue J.F. Kennedy, 76650 Petit-Couronne
- Pour la zone de Dieppe : Maison des associations - 14 rue Notre Dame, 76200 Dieppe

Accessibilité :

Accès handicapé : oui non

Commentaire : locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Hébergement : oui non

Commentaire :

Restauration : oui non

Pour les personnes souhaitant déjeuner sur place, des micro-ondes sont à disposition à la Maison des Associations. Concernant le CRJS, un self est proposé aux stagiaires avec un tarif très attractif.

Accès Transport en commun :

- Zone de Rouen : Lignes de bus 27 et 6 pour accéder au CRJS

- Zone de Dieppe : Lignes de bus 1, 2 et 3 / à quinze minutes à pied de la gare SNCF.

Parking : parking gratuit à proximité des locaux (à 800 mètres à pied pour la zone de Dieppe).

Calendrier et durée :

Zone de Rouen :

<i>Formation financée par la Région (7 places)</i>	<i>Formation ouverte à l'apprentissage</i>
du 21.09.2020 au 08.09.2021	du 14.01.2021 au 10.06.2022
658 h en centre de formation / 924 h en stage	644 h en centre de formation / 1701 h en stage

Zone de Dieppe :

<i>Formation financée par la Région (12 places)</i>
Du 28.01.2021 au 21.01.2022
658 h en centre de formation / 882 h en stage

Modalités d'entrée / sortie :

Entrées et sorties à date fixe Entrées et sorties cadencées Individualisée

Rythme :

Temps plein Temps partiel Temps partiel possible en cas d'allègement

Personnalisation du parcours :

En groupe (non personnalisable) Individualisé Mixte Modularisé

Information :

PSL 76 : accueil physique et téléphonique de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Contact : 2 rue d'Alembert, 76140 Le Petit-Quevilly / Téléphone : 02 35 58 07 50

Internet : www.psl76.fr (rubrique « NOS FORMATIONS »)

Dates d'informations collectives et lieux : se référer à notre site internet

Inscription :

Date limite d'inscription à la formation : se référer à notre site internet

Lieu d'inscription : PSL 76, 2 rue d'Alembert - 76140 Le Petit-Quevilly (envoi des dossiers)

Dossier de candidature accessible sur internet : Oui Non

Financement de la formation :

Financement Région : Oui Non Ouvert à l'apprentissage : Oui Non

Prise en charge possible (étude au cas par cas) :

- Opérateur de Compétences (OPCO)
- Employeur
- Compte Personnel de Formation (CPF) associé à une prise en charge Pôle Emploi
- Autofinancement

Remarque : n'hésitez pas à contacter PSL 76 pour toute question liée à votre financement.